

## Le port, un projet parmi tant d'autres

« Si le port est un dossier important, notre attention n'est pas focalisée sur ce projet. Nous sommes déterminés à mener à bien, comme nous l'avons fait au cours du mandat précédent, tous les engagements que nous avons pris devant les Brétignolles » affirme Christophe CHABOT. Pour le confirmer, Paroles de Brétignolles vous présente un premier état d'avancement des actions déjà engagées :

**La construction de la cantine et de l'accueil périscolaire** : les travaux ont commencé au mois de juin et la livraison du bâtiment interviendra pour la rentrée de janvier, avec près d'un mois d'avance sur le planning initial ; le budget est respecté sans aucun dépassement.

**La création d'un marché couvert et l'amélioration de l'offre commerciale en centre-ville comprenant la réalisation d'un plan vert urbain** : les conclusions du plan vert ont été rendues en septembre et la commission centre-ville s'est mise au travail sans tarder. Un concours d'architecture va être lancé avec comme objectif le choix d'une esquisse d'aménagement au cours du 1er trimestre 2009. Paroles de Brétignolles reviendra sur ce projet dans sa prochaine édition.

**Le réaménagement des boulevards du Nord et du Sud, de la rue de la Parée, du Boulevard Charles de Gaulle et de toutes les rues du centre, intégrant aussi le plan vert urbain** : ces travaux seront programmés à compter de septembre 2009 ; les concessionnaires de réseaux sont déjà au travail pour étudier l'enfouissement de tous les réseaux aériens (câbles électriques et téléphoniques).

**La plantation de 10.000 arbres dans la Ceinture Verte** : les surfaces acquises par la commune dans le périmètre de la Ceinture Verte vont s'accroître notablement (25ha), puisqu'un accord est intervenu courant octobre avec l'un des principaux propriétaires concernés.

**Le transfert des ateliers municipaux dans la zone artisanale** : un groupe de travail est chargé de définir le programme définitif de l'opération ; l'objectif est de mettre à la disposition de nos équipes techniques des locaux aux normes actuelles et offrant une meilleure fonctionnalité ; une partie des travaux de construction est déjà budgétée sur 2009.

**La transformation du bâtiment actuel des services techniques en divers salles et équipements pour accueillir les associations (Familles Rurales, ADMR, Amicale Laïque, etc...)** : ces travaux débuteront dès l'achèvement du nouveau centre technique municipal, courant 2010.

**La création de courts couverts avec club house** : la commission sports et vie associative affine actuellement le programme de cette opération (définition des besoins et de l'enveloppe de travaux) qui devrait débuter également en septembre 2009.

**La création d'un club house pour le basket** : il s'agit d'aménagements relativement légers qui seront menés de front avec la construction des nouveaux courts de tennis.

**La création de nouveaux lotissements jeunes ménages intégrant la construction de logements sociaux** : le lotissement de La Roulière est aujourd'hui entièrement commercialisé ; ses 19 lots ont été cédés à 18 jeunes ménages ainsi qu'à l'Office d'HLM. Les études préalables à l'aménagement du prochain lotissement, celui de la Bretellière, vont débuter prochainement.

**La mise en place d'une action environnementale forte** : la commission environnement s'est mise au travail au printemps ; sa première décision a été de recruter une chargée de mission (Mademoiselle Anne JAROS) qui va intervenir pour valoriser notre patrimoine naturel et aider les Brétignolles qui le désirent à s'investir dans une démarche de développement durable ; Paroles de Brétignolles reviendra sur cette opération dans sa prochaine édition.

**La réalisation de nouveaux équipements dans le parc des Morinières** : de nouveaux équipements seront réalisés dans les prochaines années.

**Le réaménagement de la mairie (prévoyant un espace culturel et son accessibilité aux personnes à mobilité réduite)** : l'étude préalable est aujourd'hui terminée ; le choix d'un architecte est la prochaine étape de la procédure, avant l'engagement des travaux par étapes.

**L'agrandissement mesuré et le réaménagement du parking de la Sauzaie** : un groupe de travail a été constitué pour porter ce projet ; une fois le besoin défini précisément, des contacts seront pris avec les propriétaires concernés pour procéder aux acquisitions foncières éventuellement nécessaires.

**La réalisation des descentes de plage à La Parée en même temps que les travaux communautaires de défense contre la mer** : ce projet est lié à celui de la communauté de communes Côte de Lumière, consistant à la mise en place d'enrochements le long des perrés. Monsieur le Préfet de la Vendée a autorisé les travaux à la suite d'une récente enquête publique, et ceux-ci pourront être engagés dès l'achèvement des fouilles archéologiques décidées par la Direction Régionale des Affaires Culturelles.



## Vers l'exemplarité écologique !

On le sait, les brétignolles ont clairement mandaté l'équipe municipale pour mener à terme leur projet de port de plaisance. Sa genèse et la qualité de sa conception ont déjà convaincu beaucoup des services concernés par ce dossier et l'on présente aujourd'hui le futur port de Brétignolles comme l'exemple réussi de l'intégration d'un formidable lieu de vie pour tous, marins ou pas.

Soucieuse d'un résultat parfait, l'équipe municipale a souhaité pousser encore plus loin ses investigations avec un nouveau challenge : comment transformer les contraintes environnementales en atouts supplémentaires ?

Vous découvrirez dans ce Paroles de Brétignolles les formidables évolutions proposées par les spécialistes et le comité de pilotage.

Ecologiquement, le résultat dépasse nos attentes. Notre port, dont l'impact environnemental était déjà inexistant dans sa version précédente, va aujourd'hui valoriser notre patrimoine écologique.

- Pour exemple :
- les digues ont disparu n'empêchant plus le transit du sable en mer,
  - elles sont remplacées par des îlots de rochers naturels créant de nouveaux habitats pour les oiseaux et les espèces sous-marines,
  - de nouvelles zones de baignade, mieux sécurisées, vont se créer naturellement,
  - enfin, la zone humide mise en évidence à proximité de la pointe du bassin portuaire va être mieux intégrée et nous allons ainsi pouvoir mieux assurer la protection des espèces animales et végétales qui s'y trouvent.

Chacun peut aujourd'hui se réjouir des évolutions apportées. Les plus impatientes regretteront peut-être les quelques mois utilisés pour cela. A tous, je veux rappeler deux choses importantes :

- nous avons toujours dit que nous n'hésiterions pas à retarder le projet pour le parfaire,
- lorsque nous avons lancé les démarches en 2003, nous avons annoncé (et écrit) un délai global de 8 à 10 années.

J'ai le plaisir de vous confirmer le respect de ce calendrier. Je suis heureux et fier de la qualité de nos travaux et me réjouis de l'exemplarité écologique du futur port de Brétignolles sur Mer qui servira de référence et d'espoir pour l'avenir !

Christophe CHABOT  
Maire de Brétignolles sur Mer

## Le Port de plaisance toutes voiles dehors



Lors de la cérémonie des vœux du 5 janvier dernier, Christophe CHABOT, maire de Brétignolles sur Mer, présentait la synthèse de l'étude d'impact provisoire du port de plaisance et annonçait une enquête publique durant l'été 2008.

L'idée nouvelle, présentée à cette occasion, qui consistait à remettre la carrière du Brethomé en exploitation pour le besoin du chantier a modifié le planning initial.

Une seconde étude était nécessaire pour intégrer le principe d'une extraction des rochers sur place et d'un comblement de la carrière en fin de chantier. Par ailleurs, la commune souhaitait que soient examinés de manière plus précise les points sensibles identifiés dans le cadre de l'étude d'impact initiale.

Cette étude complémentaire, engagée en mai 2008, a mis en évidence des possibilités d'améliorations du projet et a conduit à la réécriture complète de l'étude d'impact élaborée initialement par le cabinet BCEOM. Si le projet n'est pas bouleversé par rapport à la maquette exposée en mairie depuis 2006, les évolutions proposées fin août par le groupement d'entreprises spécialisées (BRL, Cabinet Jean Bouglis, Géoarmor Environnement, Biotope, CEBTP Solen) apportent une réelle plus-value écologique au projet.

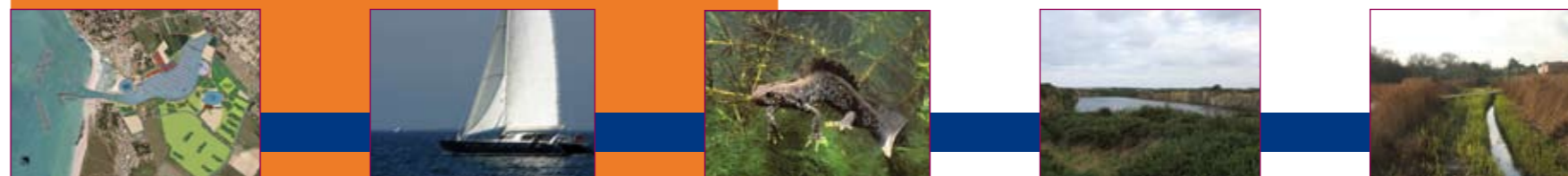
Ce « Paroles de Brétignolles » spécial port vous présente l'avancement du projet, les améliorations apportées à la précédente version ainsi que le nouveau planning prévisionnel des étapes à venir.

Mieux compenser les impacts.....	2
Des améliorations décisives pour le projet.....	3
Un port sans digue.....	4
Le port se met au vert.....	5
Les récifs immergés remplaceront le béton.....	5
La carrière, source d'économies à grande échelle.....	6
Seuls les usagers du port participeront à son financement.....	6
Un port qui fera des «euros».....	7
La prochaine étape décisive pour le port.....	7
Le port, un projet parmi tant d'autres.....	8

sommaire

Paroles de Brétignolles n°13 :  
Mairie de Brétignolles-sur-Mer  
BP 24, 85470 Brétignolles-sur-Mer  
Téléphone : 02 51 22 46 00 - Télécopie : 02 51 33 80 44  
Site internet : www.bretignollessurmer.fr  
Directeur de la publication : Christophe Chabot, Maire  
Crédits photos : Mairie de Brétignolles sur Mer,  
Conception : Laurence Corchia • Tél. 06 62 10 32 13  
Tirage : 8 000 exemplaires - Dépôt légal : en cours.  
La distribution de Paroles de Brétignolles est assurée par la poste. Si vous ne recevez pas « Paroles de Brétignolles », merci de le signaler en Mairie

www.bretignollessurmer.fr



# Le port de plaisance



## Des améliorations décisives pour le projet

Après un travail de plusieurs mois, l'étude complémentaire a livré ses conclusions. Elle préconise des améliorations qui modifient sensiblement le projet.

Ces améliorations portent sur :

- La modification de l'avant-port pour maintenir le transit sédimentaire existant (mouvement de sable) et la création à la place des digues,

de récifs immergés constituant des habitats en mer pour les espèces animales et végétales recensées,

- La pérennisation de la mare existante pour préserver les espèces qui s'y trouvent,
- La conservation et la mise en valeur de la zone humide située dans la partie Nord du projet,

- Le maintien d'une capacité de stockage d'eau en sous-sol malgré le comblement de la carrière pour faire face à un épisode caniculaire important,
- Le regroupement des bâtiments en continuité avec l'urbanisation existante.

## Mieux compenser les impacts

Dès la présentation de l'esquisse à la population en mai 2006, la commune a chargé la société BCEOM de réaliser l'étude d'impact devant précéder l'enquête publique. Une version provisoire de cette étude, remise fin 2007, a mis en évidence cinq points nécessitant des mesures compensatoires environnementales.

Il s'agissait :

- De la possible remise en cause du transit sédimentaire, et le risque de désensablement des plages situées au Sud des digues,
- De la suppression de la zone humide du Marais-Girard et de la disparition de la mare où ont été recensées des espèces animales et végétales rares (tritons crêtés, grenouille agile,...),
- De la destruction d'une fraction, certes minime (moins de 3%), du massif d'hermelles pour la réalisation des digues (voir photo p.4),
- Du désagrément causé aux espèces ornithologiques par le contact humain facilité via la liaison indirecte entre la digue Nord et la Grand'Roche,
- De la disparition de la réserve d'eau (environ 225 000 m<sup>3</sup>) située au fond de la carrière, suite à son remblaiement.

Malgré les nombreuses solutions préconisées par le bureau d'étude (comme par exemple le déplacement des espèces protégées sur un autre site, mieux conçu pour assurer leur survie), la Municipalité soutenue dans sa démarche par les services de l'Etat (en particulier le service maritime de la DDE) a souhaité réexaminer attentivement les résultats de cette analyse afin de trouver un meilleur compromis entre impact et compensation. En mai 2008, une étude complémentaire a été confiée à un groupement d'experts (conception portuaire, travaux en mer, analyse environnementale, étude géologique des sols, etc.) avec pour objectif de supprimer tous les impacts mis en évidence.

« Les conclusions du groupement piloté par BRL ont dépassé nos attentes, puisque les améliorations suggérées effacent toutes les incidences présentées lors de la cérémonie des vœux, note Jean MICHON, premier adjoint et vice-président de la commission « Port de plaisance ». Notre projet est exemplaire sur tous les plans : c'est un projet nautique unique en France, une opération économique sans aucune incidence sur la fiscalité communale et un chantier à haute qualité environnementale ».



Nouvelle esquisse du projet

## COMPOSITION DU GROUPEMENT D'EXPERTS

La Municipalité et la DDE ont souhaité confronter l'analyse de l'étude de BCEOM, société spécialisée dans la réalisation de ce type d'aménagement, à celle d'un groupement d'experts pour bénéficier d'un double regard sur cette opération. Ce groupement est composé de :

• BRL : Société internationale spécialisée dans la maîtrise des ressources en eau, l'aménagement de l'espace rural, la création et la gestion des ouvrages hydrauliques ainsi que l'aménagement des espaces verts et forêts et la protection de l'environnement. Elle était chef du projet avec la participation d'expert en géosciences, expert en génie maritime et cartographes.

• Cabinet Jean Bougis : Spécialisé en expertise hydrodynamique côtière, mécanique des fluides en hydrodynamique navale et marine (tenue à la mer des structures, rayonnement des structures dans l'eau...) et hydraulique maritime et fluviale (protection du littoral contre la houle, les courants et l'érosion par transport sédimentaire, protection des ports et chenaux...).

• GEOARMOR : Bureau d'études géologiques spécialisé dans l'étude, le conseil et l'assistance auprès des exploitants de matériaux, l'hydrogéologie et géologie de l'environnement général. Son travail s'est centré sur la remise en exploitation de la carrière du Brethomé.

• CEBTP Solen : Spécialisé dans les études géotechniques, les structures et matériaux ainsi que les produits de construction.

• BIOTOPE : Bureau d'études spécialisé en expertise environnementale sur la faune, la flore, les milieux naturels et paysages. Spécialistes européens intervenant sur l'évaluation du projet Natura 2000 inhérent au dossier du port.

# Le port de plaisance

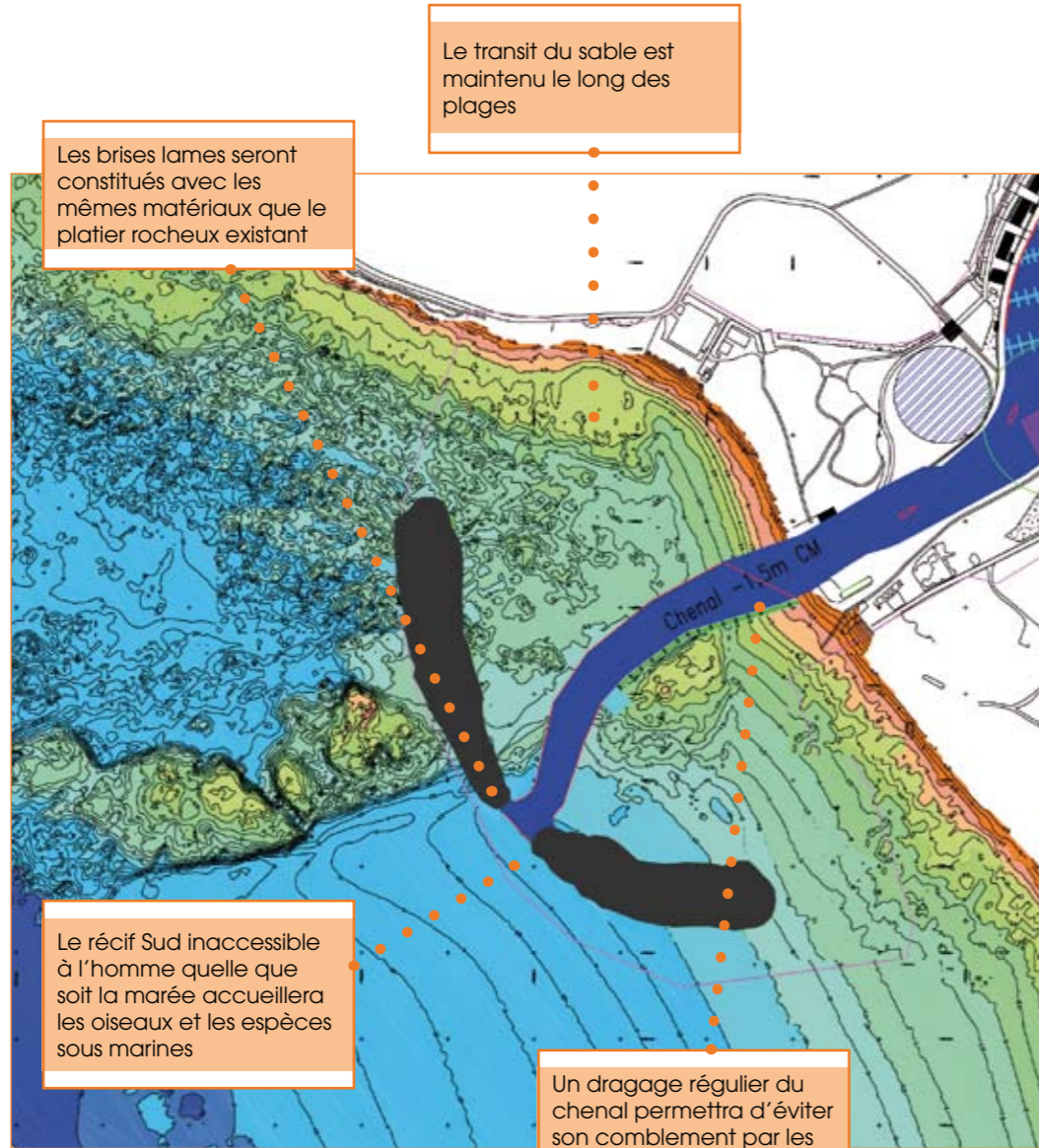
## Un port sans digue

Initialement l'accessibilité au port était assurée par deux digues protégeant l'accès au chenal pour les bateaux. L'objectif était de « casser » la houle et les courants entrants pour assurer un confort optimal dans l'avant-port. Trois raisons principales ont conduit BRL et le cabinet Jean BOUGIS à proposer le remplacement des digues par deux récifs immergés qui offrent les mêmes garanties en terme de sécurité de navigation.

- Cette solution technique alternative permet d'une part de supprimer tout risque de rupture du transit sédimentaire (déplacement du sable le long de la côte). Telles qu'elles étaient conçues les digues constituaient un obstacle au mouvement longitudinal du sable pouvant provoquer à terme, même si les études divergeaient sur ce point, le recul des plages des Dunes et de la Gachère.

- D'autre part, la suppression des digues offre non seulement la possibilité de conserver le massif d'hermelles (espèce rare à préserver) mais également de créer des habitats complémentaires aux espèces animales et végétales.

- Enfin, la suppression de la digue Nord permet à la Grand Roche de conserver son insularité naturelle et d'éviter sa fréquentation par l'homme au détriment des oiseaux.



massifs d'hermelles

**« LA SUPPRESSION DES ENRACINEMENTS DES DIGUES (...) NE MODIFIERA PAS L'AGITATION DANS LE BASSIN DU BASSIN PORTUAIRE, QUI GARDERA SES CARACTÉRISTIQUES INITIALES EN TERMES DE SÉCURITÉ ET DE CONFORT ».**

*Jean Bougis, vous êtes membre de l'équipe d'experts en hydrodynamique et en génie maritime mobilisé par BRL Ingénierie. Quelles sont les questions à se poser lorsqu'on décide de construire un port de plaisance ?*

La création d'un port résulte toujours d'un compromis entre les réponses à apporter aux contraintes de différents ordres (urbanisme, socio-économique, environnemental, physiques, navigation, financières, etc.). L'évolution des mentalités et des réglementations conduisent, aujourd'hui, à imaginer des solutions nouvelles permettant de trouver un équilibre entre la recherche de conditions optimales de navigabilité (dans l'avant port) et la protection des milieux marins.

*Dans le projet proposé par BCEOM, les digues avaient été présentées comme étant indispensables à la réalisation du port malgré leurs impacts sur le paysage et le transit sédimentaire ; vous ne partagez pas cette analyse et préconisez leur remplacement par des protections de type récifal non raccordées à la côte ; pouvez-vous nous expliquer pourquoi ?*

Nous estimons que la protection complète de l'avant port n'est pas indispensable à la mise en sécurité et en confort du bassin et à la mise en sécurité de ses accès ; c'est à dire au fonctionnement normal du port. Compte tenu que les états de mer du large proviennent d'un secteur très étroit d'Ouest Sud-Ouest à Ouest, seule la partie la plus au large de ces digues est nécessaire à la protection des accès. Nous conservons donc la protection de part et d'autre de l'extrémité du chenal en réorientant la digue Sud ; l'idée étant de ne pas aggraver l'agitation de cette direction et de ne pas s'opposer au transit sédimentaire.

*Le remplacement des digues par des protections de type récifal non raccordées à la cote ne risque-t-il pas de rendre le port plus dangereux ?*

La suppression des enrachements des digues, compensée par l'aménagement de l'entrée, ne modifiera pas l'agitation dans le bassin du bassin portuaire, qui gardera ses caractéristiques initiales en termes de sécurité et de confort.

*D'après votre étude, à la différence des digues, ces protections de type récifal auront peu d'impact sur le paysage ; pour quelles raisons ?*

L'impact des digues sur le paysage est lié à leur étendue et surtout à leur cote d'arasé. Plus les protections de type récifal sont larges et moins elles ont besoin d'être hautes. Nous pouvons donc obtenir une protection parallèle au rivage moins longue et arasée plus bas que les digues initialement prévues. Ces éléments ajoutés à l'aspect rocaillieux des récifs contribueront à limiter l'impact visuel des ouvrages de protection de l'entrée du chenal d'accès au bassin portuaire.

## Des récifs immergés remplaceront le béton

Afin de remplacer les digues par un dispositif moins agressif et protecteur de l'environnement, la Municipalité a décidé, sur le conseil de spécialistes, de protéger l'avant-port à l'aide de deux récifs immergés réalisés avec des blocs rocheux extraits de la carrière du Brethomé. Ces récifs sont nés d'un constat simple : comme 96% des houles sur le site de la Normandelière proviennent de l'Ouest, il suffit pour garantir la sécurité de l'avant-port de positionner ces récifs parallèlement à la côte pour créer un obstacle entre la houle et le chenal. Par beau temps, les conditions de navigation seront identiques à celles envisagées initialement, et par gros temps, l'agitation de l'avant-port restera conforme aux normes admises par les autorités maritimes.

Un dispositif technique absorbera le clapot à l'entrée du bassin et un dragage régulier préservera le chenal d'un risque de comblement.

Outre la préservation du transit sédimentaire, cette nouvelle alternative offre de nombreux autres avantages. Tout d'abord, la suppression des digues est la garantie de pouvoir continuer à naviguer à la voile sur le site. En effet, certains plaisanciers craignaient que la mise en œuvre des deux digues prive de vent l'avant-port et contraigne les voiliers à sortir à l'aide d'un moteur.



un exemple de récifs immergés

L'esthétisme du site est considérablement accru grâce aux récifs réalisés avec des matériaux identiques aux roches affleurant au large de la Normandelière et moins hauts que les digues initialement prévues.

Ces récifs seront implantés plus au large que les digues, en dehors de la zone où sont présentes les hermelles, qui ne seront donc pas affectées par le projet.

## Le port se met au vert

Dès le départ, la Municipalité a souhaité que le projet s'intègre le mieux possible à l'environnement. Le remplacement des digues est la première mesure écologique décidée pour sauvegarder la faune et la flore locales de l'avant port. En effet, la pose des récifs permet d'éviter tout contact humain qui pourrait gêner les oiseaux installés sur les différents rochers au large. De plus, ils offrent un habitat naturel pour des espèces endémiques comme les hermelles qui pourront se développer selon leur cycle

naturel. Pour compléter cette initiative, une interdiction de pêche et d'accostage sera prise pour empêcher toute présence humaine sur le récif sud.

Côté terre, le projet initial prévoyait que la pointe du bassin portuaire empiète sur une zone humide située au Nord/Est du site. Cet espace naturel devait également être remblayé en partie pour permettre la réalisation de parkings. La Municipalité a décidé, sur proposition de BRL, de redessiner les contours du bassin portuaire

pour préserver cette zone. Le projet définitif prévoit donc, pour assurer notamment la survie du triton crêté et de la grenouille agile, des mesures de renouvellement et d'amélioration de la qualité des eaux de ruissellement dans ce secteur et la protection de cet habitat des nuisances occasionnées par le public. La zone sera, par exemple, repeuplée de roseaux filtrant naturellement l'eau sur un principe équivalent au parc des Morinières.



Mesures compensatoires de l'arrière port



Roselière du parc des Morinières



Triton crêté

# Le port de plaisance

## La carrière, source d'économies à grande échelle

L'étude complémentaire confirme la possibilité d'exploiter provisoirement la carrière du Brethomé pour fournir les roches nécessaires au chantier. Les sondages effectués dans le cadre de l'étude complémentaire ont permis de localiser une quantité suffisante de roche dans le prolongement Sud de la carrière. La proximité de ce gisement permettra de fonctionner en grande partie en « vase clos ».

Les enrochements extraits de la carrière agrandie serviront à la création des récifs en mer, ainsi qu'à la réalisation des voiries et des parkings. En fin de chantier, le creux sera comblé avec les déblais générés par le creusement du bassin portuaire et des bassins annexes.



Carrière du Brethomé

Le chantier sera clos. Les engins n'auront pas à circuler en dehors de ce périmètre sauf pour les approvisionnements (carburants, pontons,...) et pour l'évacuation des matériaux valorisables. La voie de desserte du chantier sera la route départementale 38 ; toutefois, le sable extrait du site transitera directement par les plages et permettra leur engraissement.

En fin de travaux, la carrière sera réaménagée dans le même esprit que celui du parc des Morinières. Malgré son comblement, elle conservera une capacité de stockage d'eau brute en sous-sol, grâce à la mise en œuvre de matériaux à forte granulométrie tapissant son fond. Ceux-ci joueront le rôle d'une éponge absorbant un volume d'eau équivalent à celui existant aujourd'hui, qui pourra être pompé en cas de besoin.

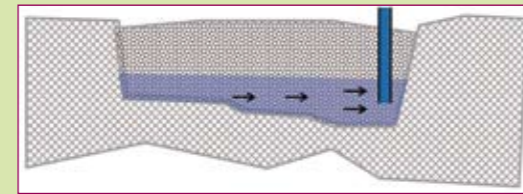


Schéma du système de pompage



Le comblement de la carrière permettra l'aménagement d'une zone de promenade

## Seuls les usagers du port participeront à son financement

Comme elle l'a toujours indiqué, la Commune ne sera pas contrainte d'accroître la fiscalité communale pour équilibrer les comptes du port. Son financement sera exclusivement assuré par les recettes d'exploitation des équipements portuaires.

Le port de plaisance répond à un besoin local :

S'il manque d'après les dernières statistiques 54 000 places de port sur le littoral français, le port répond avant tout à un besoin local et tout indique aujourd'hui que les 1000 anneaux proposés seront très rapidement attribués. En effet, la Commune comptabilisait, au 1er septembre 2008, 1552 pré-réservations, soit plus 150 % de la capacité du projet.

Ces pré-réservations ne sont, par nature, pas définitives mais elles constituent un premier engagement qui sera confirmé dès la délivrance des autorisations administratives.

Parmi ces 1552 pré-réservations, une minorité peut émaner de personnes qui ont déjà fait la même démarche dans un autre port afin de multiplier leurs chances de succès et qui le moment venu ne confirmeront peut être pas leur demande.

Dans les faits, ce risque est très minime. D'une part, les ports voisins (les Sables d'Olonne et Saint Gilles Croix de Vie) sont totalement saturés avec des listes d'attente de l'ordre de plusieurs dizaines d'années. Mais surtout, sur les 1552 demandes enregistrées en mairie, 1155 pré-ré-



ervations émanent de résidents brétignonnais (principaux ou secondaires), qui n'en doutons pas, préféreront bénéficier du port de la Normandie plutôt que d'utiliser un autre port situé à 10 ou 20 km de leur résidence.

Les autres pré-réservations proviennent très majoritairement de vendéens.

Le port de Brétignolles sur Mer ne sera pas un port cher. Le budget prévisionnel d'exploitation a été établi en appliquant les tarifs moyens pratiqués par les autres ports vendéens. Ce budget prévisionnel dégage un l'excédent d'exploitation qui permettra d'amortir sans aucune difficulté l'emprunt.

	Nombre d'anneaux
Brétignolles : Résidence principale	270
Brétignolles : Résidence secondaire	885
Canton (sans Brétignolles)	109
Hors canton (Vendée)	95
Pays de Loire sans Vendée	54
Autres	139
<b>TOTAL</b>	<b>1552</b>

Pré-réservations pour le port au 1er septembre 2008

## Un port qui fera des « euros » !

Avec l'achèvement des études, la Municipalité est en mesure de présenter un plan de financement prévisionnel. Le coût de l'opération hors taxes et hors bâtiments est estimé à 40 millions d'euros ; son plan de financement se décompose ainsi :

### INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Travaux	31 000 000 €	Subventions	10 860 000 €
Maîtrise d'œuvre	2 400 000 €	Garanties d'usage	10 067 050 €
CSPS / CT / CE*	800 000 €	Total recettes externes	20 927 050 €
Réseaux	1 000 000 €		
Matériel zone technique	1 000 000 €		
sous-total	36 200 000 €		
Mesures compensatoires	1 133 000 €	Emprunt	19 072 950 €
Foncier	1 500 000 €		
Divers	1 167 000 €		
Total général	40 000 000 €	Total général	40 000 000 €

### EXPLOITATION

DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	100 000 €	Locations annuelles	1 595 000 €
Personnel	185 000 €	Redevances garanties d'usage	156 000 €
Dragage et entretien	200 000 €	Escales	54 000 €
Remboursement Emprunt	1 360 000 €	Redevances annuelles	40 000 €
Total général	1 845 000 €	Total général	1 845 000 €

770 anneaux en locations annuelles

215 anneaux en garantie d'usage (location de longue durée - 20 ans)

15 anneaux réservés aux escales

A l'issue du remboursement de l'emprunt, le versement des nouvelles garanties d'usage et les apports correspondant à l'annuité du prêt constitueront une recette supplémentaire équivalant à la moitié des recettes fiscales de la commune (plus de 4000 maisons).

\*CSPS : coordonnateur sécurité et protection de la santé - CT : contrôleur technique CE : coordonnateur environnemental

Ce plan de financement ne tient pas compte du coût des bâtiments qui seront financés par leurs utilisateurs.

## La prochaine étape décisive pour l'avenir

Le dossier final (terminé courant octobre) a été transmis à Monsieur le Préfet de la Vendée. C'est lui désormais qui maîtrise le calendrier. L'étape suivante est décisive pour le projet, puisqu'il s'agira de lancer l'enquête publique, préalable à diverses autorisations administratives, dont la principale est la déclaration d'utilité publique (DUP).

La DUP est une procédure administrative qui permet la réalisation d'une opération d'aménagement sur des terrains privés par expropriation pour cause d'utilité publique.

La DUP et les autres autorisations administratives qui interviendront concomitamment (autorisation au titre de la loi sur l'eau, transfert de gestion du domaine public, mise en compatibilité du plan local d'urbanisme,...) seront prises par Monsieur le Préfet à l'issue de l'enquête.

**L'enquête publique** : L'enquête publique est lancée suite à un arrêté du Préfet afin d'interroger toutes les personnes concernées. Cette enquête se déroule au minimum 1 mois (loi Bouchardeau) et s'appuie sur l'étude d'impact fournie par la commune. Le commissaire-enquêteur (ou la commission) désigné(e) pour mener à bien l'enquête formule ses conclusions en tenant compte des observations qui lui sont présentées.

**La déclaration d'utilité publique** : Au vu des conclusions du commissaire enquêteur, le préfet prononce la déclaration d'utilité publique. La Municipalité de Brétignolles sur Mer rappelle que l'enquête publique est une procédure qui s'adresse à tous les résidents de la commune et que chaque avis compte. Nul ne doute que les opposants sauront se manifester auprès du commissaire-enquêteur ; n'hésitez pas à venir donner le votre.

### PROCÉDURE À VENIR

